

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR
DU 31 MARS 2015**

Présents

Franck BARBIER
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Jérôme GRAINDORGE
Arnaud HUFTIER
Philippe JOSPIN
Cyril GARNIER, représentant Mohamed OURAK
Sébastien MALAPEL
Adrien PILNIAK
Emilie SIMONEAU
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Anne GOZE
Anne Sophie LEROY – Pouvoir à Adrien PILNIAK

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 02/12/2014

B ZOUDJI souhaite que soit ajouté à la page 4 dans le paragraphe concernant les accréditations « les responsables de filière n'ont pas présenté les maquettes ».

F BARBIER répond que cela n'était pas possible lors de ce CA ni même lors de celui-ci car les maquettes ne sont toujours pas validées par le conseil d'enseignement.

B ZOUDJI demande pourquoi dans ce cas les responsables de filière étaient présents à ce conseil.

F BARBIER indique que les maquettes n'étant pas validées, ils n'ont pu intervenir.

Dans le 4° §2 de la page 4, B ZOUDJI ne comprend pas le sens de la phrase « L'organisation du voyage au ski sera bénéficiaire, il est prévu une participation à une action humanitaire... ».

F BARBIER répond Il faut mettre un point à la place de la virgule. Il propose que les 2 modifications demandées soient effectuées dans le compte rendu.

Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 02/12/2014 avec les modifications :

Le compte rendu du conseil d'UFR du 02/12/2014 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

Concernant les inscriptions Post-bac :

1445 candidatures (↑ année n-1)

- 892 confirmées actuellement | les lycéens doivent le faire avant le 2 avril)
- 415 futurs étudiants ont mis la L1 STAPS en vœu n°1 (≈ année n-1)
- 16% de réorientations (contre 13% n-1)

- 84% de terminales (contre 87% n-1)
- 1/3 de filles et 2/3 de garçons

Les dates des conseils à venir sont les suivantes :

- Conseil UFR : 09/04/2015 à 17h – Statut et maquettes
- Conseil UFR : 01/06/2015 à 09h – Election du directeur adjoint
- Conseil Enseignement : 18/06/2015 à 09h
- Conseil UFR : 19/06/2015 à 14h

Les postes ATER dans la campagne 2015-2016 ont été maintenus. Cette décision a été notifiée durant la 1^{ère} semaine des vacances de février. Les postes sont les suivants :

- ➔ ATER en Sociologie
- ➔ ATER en Biomécanique
- ➔ ATER en Ergonomie

B ZOUDJI demande quelle sera l'affectation en laboratoire des ATER et demande s'il y en aura un au laboratoire De Visu.

F BARBIER répond que ce serait possible pour l'ATER en ergonomie si un étudiant de DeVisu dépose un dossier.

3° Compte financier

G DENISSELLE présente le compte financier 2014.

Les recettes se sont élevées à 346 661,75 € et les dépenses à 320 899,39 €, soit un résultat excédentaire de 25 762,36 €. Ce résultat ne prend pas en compte 9 419,52 € de charges de personnel reversées aux autres composantes de l'UVHC au titre des enseignements effectués par les enseignants de ces dernières à la FSMS. Cette somme a été déduite des crédits ouverts en dépense. En intégrant cette donnée, le résultat serait de 16 342,84 €. Il faut considérer par ailleurs que 44 144,64 € ont été ajoutés en extourne de l'exercice 2013 du centre financier 900 de l'UVHC afin de couvrir les charges de personnel dues au titre de 2013 et payées durant l'exercice 2014.

Les recettes ont augmenté de 10 301,84 € soit 3%, en sachant qu'elles avaient augmenté de 2,3% en 2013.

Par rapport à l'an dernier, on note :

- une diminution de la dotation financière de 7 100 €, soit -2,23 %,
- une augmentation des ressources propres de 17 401,84 € soit +33 %. Cette augmentation est due principalement à forte hausse de 30 570,30 € (+123%) des prestations de formation continue et de 3 600 € des inscriptions au DU Sciences du Mouvement Humain, augmentation pondérée par la diminution importante de la collecte de la taxe d'apprentissage de - 17 380,30 €, soit -53 %.

Les dépenses ont augmenté de 21 756,62 € soit 3,7 %.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 26 % par rapport à 2013, pour représenter un montant de 24 838,43 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 19 % et représentent un montant de 58 828,99 €. Cette augmentation est l'effet principalement :

- des dépenses afférentes aux frais de mission et de réception réglés pour l'organisation de 2 COmités de Sélection pour le recrutement de 2 Maîtres de Conférences,
- de l'achat de matériel pour la rénovation de la salle de réunion,
- de la réalisation de la signalétique interne du bâtiment.

Le montant des dépenses de prestations internes a augmenté de 2 213 € pour s'élever au total à 12 784 €. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des frais d'affranchissement et de reprographie.

Les dépenses de personnel sont relativement stables malgré une augmentation de 37 % des effectifs étudiants. Ainsi, elles ont augmenté de 3 537,91 €, soit 1,4 % (246 651,49 € de dépenses en ajoutant les reversements entre composantes ; le chiffre 2013 étant de 243 113,58 €).

B ZOUDJI souhaite connaître le bénéficiaire de la dépense d'inscription à un colloque.

G DENISSELLE indique qu'elle va faire la recherche dans les pièces de l'exercice et le préciser aux membres du conseil.

4° Modification des statuts de la FSMS

Mr Pierre CHABASSE n'a pu être présent pour exposer le cadre juridique du changement des statuts des composantes.

Suite à la nouvelle loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, il a été inclus dans les nouveaux statuts de l'université :

- la transformation des UFR en composantes UVHC, ce qui entraîne la disparition des articles relatifs à la recherche
- l'introduction des notions d'orientation, de promotion sociale et d'insertion professionnelle dans les missions de la FSMS,

F BARBIER propose un conseil UFR à 24 avec une modification de la qualité des 6 personnalités extérieures en raison de l'absence systématique aux conseils de certains organismes. Il propose les personnalités suivantes :

- Valenciennes métropole,
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH),
- Ville de Valenciennes
- Club Sportif,
- Entreprise,
- Un membre nommé par le directeur.

Le terme de Directeur des études est remplacé par Directeur adjoint chargé des enseignements.

B ZOUDJI demande qui va décider des recrutements dans la composante et à quel laboratoire les personnels enseignants recrutés seraient rattachés. Il souhaiterait savoir également qui va décider et comment seront sélectionnées les personnalités extérieures qui ne sont pas nommées.

F BARBIER indique que c'est le conseil qui va décider suite à la proposition d'un conseil restreint.

B ZOUDJI demande comment les personnalités vont poser leur candidature et être informées de cette possibilité.

S MALAPEL propose que cela soit fait en cooptation par rapport à des projets que la FSMS se fixe.

F BARBIER répond qu'un CV serait présenté et que la décision serait prise en conseil restreint au personnel de la FSMS.

S MALAPEL émet la proposition d'ajouter un ancien étudiant.

F BARBIER répond que c'est une bonne suggestion mais qu'il faudrait qu'il y en ait deux, afin que la parité soit appliquée.

B ZOUDJI aborde la représentation des différents laboratoires au sein des collègues d'enseignants.

F BARBIER indique qu'il n'y a pas de lien entre les conseils de composante de formation et les laboratoires. De la même façon il n'y a pas d'équilibre entre le nombre de MCF et de d'enseignants du second degré. Les décisions concernant le recrutement en recherche se prennent au sein de la DRH et avec les laboratoires selon un mode opératoire fixé par l'UVHC.

B ZOUDJI fait remarquer qu'il n'existe plus qu'un département, celui de la formation continue.

F BARBIER répond que ce département doit rester différencié pour pouvoir lui allouer les moyens spécifiques à son développement et flécher des moyens.

B ZOUDJI aborde la question de la direction de la composante en cas de défaillance du directeur.
F BARBIER répond que dans ce cas les responsabilités retournent au Président puisque le Directeur de la composante a délégué de signature du Président.

5° Calendrier 2015-2016

Licence : compte tenu des restrictions budgétaires, les cours se dérouleront sur 10 au lieu de 12 semaines et il y aura 2 évaluations au lieu de 3.

A PILNIAK fait remarquer qu'il est dommage pour les étudiants de passer de 3 à 2 évaluations.

E SIMONEAU fait remarquer que l'étudiant sera pénalisé en cas d'absence à la seconde évaluation.

A PILNIAK souhaite connaître les modalités d'évaluation des APSA.

S MALAPEL indique qu'il y aura une note de 1^{ère} session lors de la seconde période d'évaluation et une note de 2^{ème} session durant la semaine de rattrapage.

Master : F BARBIER précise que c'est un calendrier indicatif car, par exemple, pour le master Enseignement, les dates sont fixées par l'ESPE.

Vote pour le calendrier 2015-2016 :

Vote à l'unanimité

6° Modalité de contrôle des connaissances 2015-2016

F BARBIER propose les modalités de contrôle des connaissances suivantes pour l'année 2015-2016 :

- 1^{ère} évaluation suite à 5 semaines de cours
 - Une semaine bloquée
 - 40% de l'évaluation
- 2^{ème} évaluation suite à 10 semaines de cours
 - Une semaine bloquée
 - 60% de l'évaluation
- Note de 1^{ère} session : $N_{S1} = 0,4 * N_1 + 0,6 * N_2$
- Note de 2^{ème} session : $N_{S2} = \sup (N_{S1}, N_2)$

Vote pour les modalités de contrôle des connaissances de licence STAPS pour l'année 2015-2016 :

Vote à l'unanimité

7° Informations générales sur les formations

F BARBIER précise que les maquettes sont encore en cours de finalisation et qu'elles ne peuvent être présentées ce jour. Les formations qui doivent être financées en formation par alternance (DEUST, Licence professionnelle et Master 3MH) ne seront pas ouvertes à la rentrée 2015.

B ZOUDJI demande que les maquettes soient transmises dès qu'elles sont terminées et avant le jour du prochain conseil.

F BARBIER répond qu'elles seront présentées avant aux collègues enseignants pour validation.

8° Modalités de contrôle des connaissances du D.U. Tremplin

Le D.U. Tremplin est un diplôme proposé par la FSMS et financé par la Région Nord Pas de Calais. Il permet aux étudiants en réorientation entre le 1^{er} et le second semestre de Licence 1^{ère} année, de découvrir les enseignements et les méthodes de travail en licence.

B ZOUDJI demande à connaître la maquette.

F BARBIER précise que celle-ci est imposée par la Région. Elle sera transmise aux membres du conseil.

Vote pour l'ajout des modalités de contrôle des connaissances du DU tremplin au règlement 2014-2015:

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19h15.